

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 409 Vœu relatif à un soutien à l'économie collaborative et de partage.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que Paris a accueilli la Conférence Internationale sur le Climat du 30 novembre au 11 décembre ;

Considérant que la Ville de Paris a fait le choix de s'engager, à son niveau, dans la lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant que parmi les solutions à développer, le changement de comportement individuel est une clé essentielle ;

Considérant que depuis quelques années, pour des raisons essentiellement économiques, les solutions collaboratives et de partage connaissent un essor considérable à tel point qu'elles pourraient constituer une part non négligeable de l'économie générale dans les décennies à venir ;

Considérant qu'au delà de la nécessaire adaptation de cette nouvelle économie à l'effort de contributions sociales auxquelles sont soumis les autres secteurs de l'économie, l'économie collaborative et de partage constitue indubitablement un ensemble de démarches diminuant notre impact environnemental ;

Considérant, par exemple, que les réseaux de revente d'objets de seconde main entre particuliers contribuant à réduire les déchets, illustrent concrètement un des piliers de l'économie circulaire, et participent indirectement à la réduction des gaz à effet de serre dû à la production d'objets nouveaux ou à la destruction des objets jetés ;

Considérant, dans un autre registre, que tous les systèmes de partage de véhicules entre particuliers, via des prestataires privés, ou au sein de flottes d'entreprises, ainsi que les solutions de co-voiturage urbain

ou interurbain, participant de la réduction de l'usage de la voiture individuelle, réduisent de ce fait la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant, dans le domaine de l'hébergement de tourisme, que les solutions de logements partagés constituent également une démarche de réduction de notre empreinte écologique dès lors qu'il s'agit d'une forme d'optimisation du bâti existant pour gérer un afflux de touristes dans un contexte de foncier rare, d'espaces de respiration à préserver et d'offre d'hôtellerie limitée notamment en période de forte affluence ;

Sur proposition de Yann WEHRLING, Maud GATEL et des élus du groupe UDI-MoDem,

Emet le vœu:

- que la Ville de Paris se prononce en faveur du développement de l'économie collaborative et de partage au motif qu'elle contribue à ses réductions d'émissions de gaz à effet de serre ;
- que la Ville de Paris réalise une étude visant à estimer précisément l'impact environnemental des pratiques collaboratives et de partage à l'échelle de la ville et intègre ces données dans son bilan d'émission de gaz à effet de serre ;
- que la Maire de Paris propose, lors d'un prochain Conseil de Paris, après concertation avec les acteurs de ce secteur, un plan d'action de développement et de promotion de l'économie collaborative et de partage à l'échelle de la ville et de la métropole.